



## Arnaque article ne correspond pas à l'achat

Par **plbdenantes**, le **06/04/2019** à **19:01**

bonjour j'ai commandé sur ce site la montre qui présente sur la page d'accueil mais lorsque je la reçois cela n'a rien à voir celle qu'ils m'ont envoyé vos 7 euros chez wisch alors que celle que j'ai commandé vous 35 euros et si vous regardez sur leurs site la montre a deux boutons et beaucoup options alors que celle reçu un bouton et pratiquement rien en options, le site <https://www.xxxxxx> que faire ? merci

Par **morobar**, le **07/04/2019** à **08:46**

Bonjour,  
Vous pouvez engager un avocat américain (300 euro/heure) pour obtenir la restitution de votre dépense et des D.I. conséquents.  
Votre lien est inutile puisqu'il débouche sur la page du LOGIN et mot de passe.

Par **Fabfabfab**, le **09/06/2019** à **09:28**

Bonjour ,  
J'ai acheté une imprimante sur le site de la Fnac présentée à 60€  
Ils ont livré une protection Ipad à la place prétextant que l'image présentée sur leur site ne correspond pas à l'article est-il  
Quel peut-être mon recours

Par **morobar**, le **09/06/2019** à **10:49**

Bjr,

La confusion parait grossière, commander une imprimante et recevoir un accessoire IPAD en retour est curieux surtout par un site connu.

Je suppose que vous n'avez pas contrôlé les indications de la commande, et peut-être imprimé celle-ci pour contrôle.

Vous devez établir une réclamation auprès de votre fournisseur.

Par **Fabfabfab**, le **09/06/2019** à **18:27**

Je tout d'abord merci pour ta réponse .

J'ai bien tout vérifié j'ai aussi reçu par mail ma facture stipulant le montant et l'objet donc puisqu'ici tout va bien par la suite après quelques jours la Fnac communique par mail et m'explique qu'il se sont trompés et s'en excuse l'imprimante était bien affichée au prix indiqué mais ne correspond pas à l'article qu'il voulait mettre en vente à ce prix donc pour résumer une imprimante affichée à 60€ le prix est bon mais pas l'article  
Voilà si tu peux me donner un conseil

Par **morobar**, le **10/06/2019** à **10:03**

Ce qui importe est de relever le véritable prix de l'imprimante en question, pour savoir si vous pouviez vous douter d'une erreur ou non.

Si l'imprimante vaut 10 fois le prix affiché, on considère qu'il y a erreur, et l'erreur ne fait pas le droit.

Mais si le prix l'imprimante n'est que peu erroné, le vendeur est tenu de le respecter.

Le tout est de savoir si un consommateur normalement informé est en mesure de relever une probable erreur et non une affaire du siècle.